

• LES ACTUALITÉS •

La fin d'une longue saga politico-juridique

Les Franco-Ontariens ont sauvé Montfort

Le gouvernement Harris renonce à se rendre en Cour suprême

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le gouvernement ontarien renonce à en appeler en Cour suprême du maintien intégral des services de l'hôpital Montfort.

L'institution hospitalière d'Ottawa avait remporté une deuxième victoire contre le gouvernement Harris, en décembre dernier, lorsque la Cour d'appel de l'Ontario avait confirmé que l'établissement bénéficiait d'une protection constitutionnelle parce qu'il est nécessaire à la survie de la communauté franco-ontarienne.

Le jugement était considéré comme crucial pour la protection de toutes les minorités linguistiques au Canada, mais d'abord et avant tout pour les francophones de l'Ontario.

Le gouvernement de l'Ontario avait 60 jours pour demander à la Cour suprême de réviser cette décision.

Réactions

La conclusion définitive de la saga de l'hôpital Montfort, au profit des francophones, a suscité soulagement et joie chez les intéressés.

«C'est une bonne décision et le gouvernement du Canada s'en réjouit», a brièvement commenté le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Stéphane Dion, joint au téléphone.

Le gouvernement provincial de l'Ontario se devait de respecter sa propre loi sur les services français en Ontario, en accord avec la Charte, et c'est ce que la Cour d'appel avait statué, rappelle le ministre Dion. «C'est un principe qui a été établi; ce n'est pas seulement un cas d'espèce.»

Ceux qui croient que les francophones des autres provinces pourraient automatiquement bénéficier de cette décision doivent cependant rester prudents, in-

dique le ministre Dion. «Évidemment, il faut faire attention. Chaque cas devra être évalué par la cour. Mais il est certain que Montfort crée une jurisprudence.»

Jointe au téléphone, la présidente du Comité de sauvegarde de l'hôpital, Gisèle Lalonde, s'est exclamée: «C'est une grande victoire pour nous», une victoire «qui dépasse l'institution, qui dépasse Montfort».

Plus qu'une simple victoire d'un groupe pour un hôpital francophone de l'Outaouais, Mme Lalonde affirme que «ça nous donne les outils nécessaires pour vraiment s'épanouir en Ontario».

Il appartiendra maintenant aux francophones de l'Outaouais, voire de l'Ontario, d'exercer leurs droits, argue-t-elle. «Ça va être à la communauté francophone de l'Ontario d'exiger les services et de prendre ces droits qui nous ont été reconnus aujourd'hui et d'exiger de pouvoir vivre en français partout dans la province.»

Mme Lalonde estime que ces droits reconnus dépassent les frontières de l'Ontario. «Ça va aider non pas seulement la francophonie de l'Ontario, mais la francophonie canadienne et les groupes qui sont minoritaires au pays», dit-elle.

De son côté, le procureur de l'hôpital et du comité, M^r Ronald Caza, interprète la situation comme une reconnaissance du fait que la minorité francophone de l'Ontario est «importante» et «a des droits constitutionnels qui la protègent».

Me Caza s'attarde aussi au fait que la décision n'est pas seulement politique, mais maintenant aussi juridique. «C'est important parce que, ainsi, le jugement devient un outil, un outil clef pour assurer la survie de la minorité linguistique en Ontario. Et, par analogie, la même situation se présente dans les autres provinces pour ce qui est des minorités linguistiques.»

A ses yeux, «il n'y a aucun perdant dans la décision». «Le grand gagnant, c'est le Canada.»

Conseil général du PLQ

Pour le maintien de l'universalité du système de santé

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le chef du Parti libéral du Québec, Jean Charest, a plaidé hier soir en faveur du maintien de l'universalité du système de santé avec un financement public.

C'est devant des militants qui ont affronté le mauvais temps que le chef libéral a ouvert le premier conseil général de l'année qui se tient dans sa circonscription de Sherbrooke jusqu'à demain sous le thème de la santé. M. Charest a présenté les grands principes qui guideront un éventuel gouvernement libéral dans son action.

Ainsi, il est clair que les libéraux ne souhaitent pas revoir les balises publiques malgré la tendance à la privatisation qui a cours dans l'Ouest canadien. L'ouverture au secteur privé doit se faire à l'intérieur des balises du système public, a répété M. Charest. Concrètement, le partenariat entre les secteurs public et privé pourrait se faire lors de la construction d'hôpitaux ou la mise sur pied de cliniques spécialisées, explique-t-on dans son entourage.

Mais pour l'instant, si M. Charest a invité les militants à se montrer pragmatiques, il n'a pas présenté d'exemples et ne s'est pas avancé davantage dans les solutions préconisées pour remettre sur pied le système de santé. De toute évidence, il faudra attendre la prochaine campagne électorale pour connaître les remèdes des libéraux. «Ce conseil général représente une étape importante dans la définition de notre programme électoral en santé», a-t-il souligné tout en indiquant qu'il y avait place pour l'innovation.

Selon Jean Charest, un système de santé universel et dont le financement est public, signifie qu'en aucun cas, les Québécois ne devraient avoir le choix de payer les soins reçus avec la carte d'assurance maladie ou la carte de débit. «Lorsqu'une personne re-

quiert des soins, le niveau de son compte en banque ne doit jamais être un critère d'accessibilité», a rappelé le chef libéral.

Ce dernier a donc invité les militants à travailler toute la fin de semaine dans ce cadre-la, les enjoignant à trouver des solutions au plan de la réorganisation du système. Ce matin, le critique en matière de santé, le député Jean-Marc Fournier fera une présentation des axes précis qui pourraient être envisagés pour donner un second souffle à la santé. De plus, le rapport du groupe de travail sur les effectifs médicaux et infirmiers en région sera présenté.

Quant au problème du financement du système de santé, M. Charest ne condamne pas entièrement le gouvernement fédéral malgré les compressions unilatérales faites dès 1996. Selon lui, il faut un meilleur contrôle de la croissance des coûts, mais surtout revoir les façons de faire. Il s'agit notamment de redéfinir les tâches des professionnels et des techniciens de la santé, de mieux coordonner les services de première ligne (urgences, CLSC, cliniques médicales) et de collaborer avec le privé.

M. Charest s'est attaqué à la gestion du gouvernement Landry dans le secteur de la santé, soulignant qu'un an après le dépôt du rapport de la Commission Clair, les gestes concrets se font attendre. Il a également souligné qu'à la conférence des premiers ministres à Vancouver, Bernard Landry s'est contenté d'un rôle d'observateur, comme si on avait le moyen de s'abstenir», a lancé M. Charest.

Selon lui, le Parti québécois est incapable d'admettre qu'il «a échoué lamentablement dans ses réformes» comme le programme de départs volontaires à la retraite et le virage ambulatoire qui n'a pas été compensé par des investissements dans les soins à domicile.

Le long terme et la



Rien ne sert de courir, il faut planifier à point, se dit la tortue.

Avec le REER à taux progressif

Placements Québec, son épargne profita graduellement, grâce à des **taux avantageux** fixés pour dix ans.

Pour lui donner une longueur d'avance, elle put aussi compter sur un **généreux boni** la première année.

Remboursable une fois l'an sans pénalité, son placement fut **garanti pleinement** par le gouvernement du Québec, jusqu'au fil d'arrivée !

10 ^e année	8,50 %
9 ^e année	8,00 %
8 ^e année	7,25 %
7 ^e année	6,50 %
6 ^e année	5,75 %
5 ^e année	5,00 %
4 ^e année	4,25 %
3 ^e année	3,50 %
2 ^e année	2,70 %
1 ^e année	2,00 %

Boni +1%
la première année pour les nouveaux fonds REER

REER à taux progressif
PLACEMENTS QUÉBEC

www.placementsqc.gouv.qc.ca

Placements

Québec

On prépare l'avenir



1 800 463-5229

Pour la région de Québec, composez le 521-5229.

Heures d'ouverture :
du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h,
et les samedis de février, de 10 h à 16 h.

EN BREF

Une minute de frayeur

(PC) — Un avion de ligne de la compagnie Westjet ayant à son bord 66 passagers et membres d'équipage aurait pu s'écraser sur l'île de Vancouver le mois dernier après avoir perdu contact avec les contrôleurs de la circulation aérienne, a confirmé un enquêteur de la sécurité. Le Bureau canadien de la sécurité dans les transports enquête présentement sur l'incident survenu le 4 janvier alors qu'une fréquence de transmission a été retirée pour des raisons d'entretien sans que les contrôleurs de la circulation aérienne de Vancouver en aient été avisés. Le contact avec l'avion de Westjet se préparant à atterrir à Victoria aurait été interrompu durant une minute sous des conditions nuageuses. «Cela a été effrayant pour tout le monde», a déclaré jeudi Bill Yearwood, le directeur du Bureau pour la région du Pacifique, lors d'une entrevue. Vous vous fiez aux contrôleurs et vous perdez la communication avec eux. Le Boeing 737 d'une capacité de 200 passagers survolait alors Salt Spring Island après avoir décollé d'Edmonton en route vers Victoria, mais recevait les directives des contrôleurs aériens de Vancouver.

TAPIS \$0,59
P.C.

Hélène Kalenda & Claude Bouchard

3 POUR 1 JUSQU'À **65%** DE RABAIS

1. TAPIS Haute Qualité
2. SOUS-TAPIS Gratuit
3. INSTALLATION Gratuite

12 MOIS sans intérêt

CARPETTES
RIDEAUX ET VOILES
DOUILLETES
COUVRE-LITS
STORE-TOILE

SPECIAL INVENTAIRE
TAPIS commercial \$0,99 p.c.
TAPIS barrière \$1,49 p.c.
TAPIS pelure \$1,99 p.c.
TAPIS wool \$2,49 p.c.
WELFART tapis cirage \$0,99 p.c.

BOIS FLOTTANT, GARANTIE 15 ANS \$4,49
CÉRAMIQUE 1^{re} QUALITÉ
P.C.

3645, boul. St-Joseph Est, Montréal
(514) 729-7313

Sous la direction de
Dean Louder, Jean
Morisset, Éric Waddell

Vision et visages de la Franco-Amérique

Vision et visages
de la Franco-Amérique

358 pages, broché, 29,95 \$

Que sont devenus les héritiers de l'empire dit français, disséminés à l'échelle de la Nord-Amérique entière ? On les trouvera partout dans cet ouvrage, on connaîtra leurs plaisirs, leurs inquiétudes, leur humilité.

SEPTENTRION
www.septentrion.qc.ca